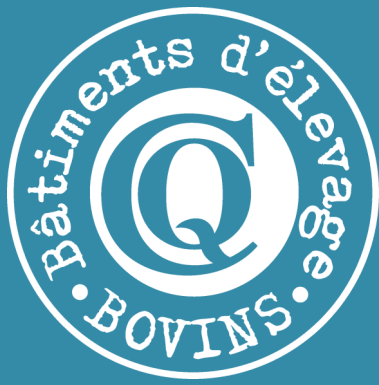


LA CONCEPTION DES BÂTIMENTS LAI TIERS EN IRLANDE

Le bâtiment et le pâturage du 20 mai au 23 mai 2025



Le Comité Régional Bâtiment souhaite apporter aux opérateurs une ouverture sur d'autres systèmes d'élevage et d'autres conceptions de bâtiment en Europe.

L'agriculture irlandaise est dominée par l'élevage et la production laitière basée sur une période de pâturage de plus de 300 jours par an. Les deux piliers de la production irlandaise sont le lait et la viande bovine. La stratégie agricole irlandaise repose sur une forte ambition de croissance de la valeur de ses exportations. Le secteur agricole irlandais, qui représente 37% des émissions de gaz à effet de serre (GES) du pays, est soumis à des pressions croissantes pour aller vers plus de durabilité notamment via le nouveau plan d'action

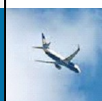


climat adopté par le gouvernement. L'Irlande souhaite en parallèle continuer à communiquer sur sa réputation d'île « verte » (l'alimentation bovine provenant essentiellement des pâturages) pour promouvoir les produits « origin green » .

Gi
ÉLEVAGES
BRETAGNE

AGRI PASS 

Mai 2025



RENCONTRER, DECOUVRIR, SE FORMER

RENCONTRER

des chercheurs, des concepteurs, des constructeurs et des éleveurs.

DECOUVRIR

des élevages laitiers, des conceptions de bâtiment différentes, les techniques constructives locales, les équipements, les acteurs de l'élevage en Irlande.

SE FORMER

à la conception des bâtiments d'élevage, et tirer profit de l'expérience des autres, en participant à des échanges et en partageant son savoir faire.

Objectifs de la formation :

S'OUVRIR

à d'autres concepts de logement et d'autres systèmes d'élevage

ETRE CAPABLE

de conseiller les éleveurs sur l'adaptation des bâtiments au systèmes pâturant.



Mardi 20 mai 2025

Départ de l'aéroport de NANTES Atlantique à 15h00

Voyage en avion vers DUBLIN, arrivée prévue à 15h40

Rencontre avec notre accompagnateur interprète

Trajet vers DUBLIN, tour de ville et transfert à l'hôtel

PRESENTATION à l'hôtel

TOUR DE TABLE Expression des stagiaires et recueil des attentes

INTERVENTION de l'animateur de la formation



Dîner dans une brasserie et hébergement à DUBLIN



Mercredi 21 mai 2025

Petit déjeuner

ACCUEIL par le National Dairy Council

PRESENTATION de la filière laitière en Irlande

ECHANGE entre des représentants du National Dairy Council



Transfert vers PORTALOISE

RENCONTRE avec l'entreprise **IDS** sur place ou dans un élevage
Présentation de l'entreprise d'équipements d'élevage
Systèmes d'alimentation en salle de traite



VISITE de l'entreprise et/ou d'une exploitation laitière utilisant les équipements IDS

DISCUSSION sur les équipements pour les exploitations laitières
avec les animateurs du CRB

Trajet vers CORK - déjeuner en chemin

Dîner et hébergement à CORK





Jeudi 22 mai 2025

Petit déjeuner

Visites dans les environs de CORK

VISITE d'une exploitation laitière système pâturant
Ancien élevage bovin viande reconverti dans la production laitière
94 Ha de prairies 48 Ha de forêt
40 Ha de surfaces cultivées dont fourrages
150 vaches laitières environs (Holstein et Fleckvieh)
Vêlages de printemps



ECHANGE avec les éleveurs et les animateurs du CRB

ACCUEIL par un représentant de **Irish Farmer Association**



VISITE de son exploitation laitière système pâturant
120 Ha de prairies
245 vaches laitières (Holstein et croisement jersiaises)
Vêlage de printemps

ECHANGE avec l'éleveur et les animateurs du CRB

Déjeuner

VISITE d'une exploitation laitière en système pâturant avec robot de traite
144 vaches laitières (British Friesan x Prim Holstein)
2 robots Lely Astronautes



ECHANGE avec les éleveurs et les animateurs du CRB



Vendredi 23 mai 2025

Petit déjeuner - trajet en direction de MOOREPARK

ACCUEIL par TEAGASC Animal and Grassland Research Center

PRESENTATION de la station et des travaux d'études

ECHANGE avec les chercheurs de TEAGASC



Trajet retour vers l'aéroport - déjeuner en chemin

Départ de l'aéroport de DUBLIN à 18h50

Voyage en avion vers NANTES Atlantique, arrivée prévue à 21h30

repas du soir non compris



INFOS PRATIQUES

Inscription : Avant le **15 janvier 2025** à l'aide du bulletin d'inscription joint

Conditions d'accès:

Posséder une carte d'identité ou un passeport en cours de validité

Contacts :

Estelle BRAYELLE

GIE Elevages de Bretagne

Rue Maurice LE LANNOU

CS 64240

35042 RENNES CEDEX

crb@gie-elevages-bretagne.fr

Tél : 02 23 48 29 00 / Fax : 02 23 48 29 01

Coût de la formation :

Concepteurs agréés Charte Qualité Bretagne 2 500 € HT (3 000 € TTC)

dont 1 500 € frais pédagogiques et 1 000 € transport, hébergement, restauration.

Participants hors Bretagne 2 800 € HT (3 360 € TTC)

dont 1 800 € frais pédagogiques et 1 000 € transport, hébergement, restauration

logement en chambre twin deux lits / chambre individuelle possible (surcoût : 420 €)

Pré et post acheminement vers et à partir de Nantes à la charge du stagiaire

Le prix comprend une assurance annulation

Conditions de règlement et annulation :

Règlement d'un acompte de 30% à l'inscription

Conditions d'annulation jointes au bulletin d'inscription

Prérequis de la formation :

Compétences métiers du public cible :

Concepteurs et constructeurs de bâtiments d'élevage laitier

Méthodes et pédagogie :

Exposés techniques, visites d'élevage

Echanges et travaux de synthèse en groupe

Intervenants animateurs :

Animateurs du Comité Régional Bâtiment du GIE Elevages de Bretagne

Nombre de participants : 20 à 25

Evaluation des acquis par la rédaction commune du rapport technique du voyage

Durée de la formation : 21 heures

Pour les personnes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous consulter en amont.

Pour les programmes alimentaires spéciaux ou indications de santé, merci de nous prévenir.

Règlement intérieur et conditions générales de vente consultables sur gie-elevages-bretagne.fr



Formation

Voyage d'études

LA CONCEPTION DES BÂTIMENTS LAITIERS EN IRLANDE

Le bâtiment et le
pâturage
du 20 au 23 mai
2025

À retourner
au GIE Elevages
de Bretagne

Avant le
15 janvier 2025

RESPONSABLE EN CHARGE DE LA CONVENTION :

Organisme / Entreprise :

Adresse : CP / Commune :

Inscrit Personnes (si plus de 2 personnes, compléter avec un papier libres)
à la formation voyage d'études en Irlande, du 20 au 23 mai 2025,
proposée par le GIE Elevages de Bretagne mail ou courrier avant le 15 janvier 2025.

LISTE DES PERSONNES A INSCRIRE

NOM : Prénom :

Organisme / Entreprise :

Adresse professionnelle :

CP / Commune : Tél :

E-mail :@.....

Concepteur agréé Charte Qualité en Bretagne (2 500 €HT)

Participant non agréé ou Hors Bretagne (2 800 €HT)

NOM : Prénom :

Organisme / Entreprise :

Adresse professionnelle :

CP / Commune : Tél :

E-mail :@.....

Concepteur agréé Charte Qualité en Bretagne (2 500 €HT)

Participant non agréé ou Hors Bretagne (2 800 €HT)

Inscriptions : (nombre) x soit : € HT

Total : € HT

TVA 20% : €

Total TTC : € TTC

Acompte à régler à l'inscription (30% du TOTAL TTC) € TTC

E-mail du correspondant pour la facturation :@.....

Règlement : Virement CRCA ILLE-ET-VILAINE - IBAN FR76 1360 6001 0700 9969 9800 088 - BIC AGRIFRPP836

Chèque à l'ordre de GIE Elevages de Bretagne

Facturation directe auprès de votre OPCO (sous réserve de réception au GIE de l'accord de prise en charge).

Nom de l'OPCO :

Fait à : le :

(Cachet et signature)

Modalités d'inscription :

L'accès à la formation n'est pas garanti si l'inscription arrive au-delà de la date limite du 15 janvier 2025.

Le nombre de participants est limité à 25.

Toute inscription ne sera considérée comme définitive que sous réserve du versement d'un acompte de 30% du coût de la formation au moment de l'inscription.

Le solde du coût de la formation doit être versé au plus tard 45 jours avant le premier jour de la formation.

En cas d'inscription faite moins de 45 jours avant le premier jour de la formation, le règlement total de la formation est dû au moment de l'inscription.

Conditions d'annulation

La formation engageant le GIE ELEVAGES DE BRETAGNE dans un contrat avec le voyageur, toute annulation demandée en application des dispositions de l'article L211-14 (I) du Code du Tourisme entraîne les frais d'annulation suivants :

- Plus de 60 jours avant le premier jour de la formation, les sommes versées seront remboursées sauf retenue pour frais de dossier de 15% par personne sur le montant total de la formation
- A partir de 60 jours avant le départ, le barème suivant s'appliquera :

PÉRIODE D'ANNULATION	FRAIS D'ANNULATION PAR PERSONNE APPLIQUÉS SUR LA BASE DU COÛT DE LA FORMATION EN € TTC
Entre 59 et 21 jours avant le départ	35%
Entre 20 et 15 jours avant le départ	50%
A moins de 15 jours du départ ou non présentation le jour du départ	100%

- Aucun remboursement ne peut intervenir si un participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés par les convocations, de même s'il ne peut présenter les documents de police exigés pour son voyage (passeport, visa, carte nationale d'identité). Si un participant ne se présente pas au départ, et cela pour quelque cause ou motif que ce soit, aucun remboursement ne sera consenti.

- Pour des motifs techniques (jours fériés, dimanches, jours imposés pour certaines visites, etc.) ou en raison de conditions météorologiques défavorables ou encore en raison d'aléas liés à leur organisation, nous nous réservons le droit de modifier les itinéraires proposés et l'ordonnancement du programme.

Assurance

Le GIE ELEVAGES BRETAGNE souscrit pour chaque participant une assurance rapatriement, garantie annulation/bagages (conditions ci-jointes).

Identité des personnes demandant accès à la formation

Les noms et prénoms figurant à l'inscription seront ceux reportés sur le titre de transport. Ils doivent être identiques aux noms et prénoms figurant sur la carte nationale d'identité ou le passeport du voyageur. Le GIE ELEVAGES DE BRETAGNE ne prendra pas en charge les frais supplémentaires résultant de l'impossibilité dans laquelle se trouverait un voyageur de présenter un document requis.

Formation
voyage d'études

**LA CONCEPTION
DES BÂTIMENTS
LAITIERS EN
IRLANDE**
Le bâtiment et le
pâturage
du 22 au 23 mai
2025

**À retourner
au GIE Elevages
de Bretagne**
Avant le
15 janvier 2025